

Directives concernant la participation au Défi innovation jeunesse de la CCE en 2022

Depuis 2017, la Commission de coopération environnementale (CCE) organise chaque année le Défi innovation jeunesse, un concours qui invite des jeunes du Canada, du Mexique et des États-Unis à présenter leurs idées et leurs solutions novatrices visant à améliorer autant l'environnement que l'économie en Amérique du Nord.

Dans le cadre du Défi innovation jeunesse de 2022, la CCE invite les jeunes Nord-Américains de 18 à 30 ans à proposer des solutions novatrices et concrètes menées par des jeunes afin d'aider les collectivités à se rétablir de la pandémie de COVID-19 et de déterminer le point de recoupement entre la santé humaine et l'environnement.

La sixième édition annuelle du Défi, dont le thème est *L'innovation pour la reconstruction après la pandémie grâce à des solutions inclusives qui renforcent la résilience et la viabilité des collectivités*, encourage les jeunes chefs de file dynamiques et créatifs à participer à des activités, à l'innovation et à la transformation en vue de soutenir le rétablissement de leur collectivité après la pandémie de COVID-19. En faisant preuve d'engagement et d'une vision collaborative au sein de leur collectivité, les jeunes peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies permettant de faire face à une crise sur les plans social, environnemental, économique et sanitaire.

Les jeunes Nord-Américains sont invités à présenter une solution qu'ils ont conçue et d'avoir ainsi la chance de gagner jusqu'à 15 000 \$ CA en fonds de démarrage par pays, d'exposer cette solution aux plus hauts responsables de l'environnement en Amérique du Nord et de bénéficier de possibilités de mentorat et de réseautage.

À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en 1994 en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, à savoir l'accord parallèle à l'*Accord de libre-échange nord-américain* en matière d'environnement. Cependant, depuis 2020 et conformément au nouvel *Accord Canada–États-Unis–Mexique* (ACEUM), elle est désormais régie par l'*Accord de coopération environnementale* (ACE) qui est entré en vigueur en même temps que l'ACEUM. La CCE constitue un organisme qui rassemble un éventail d'intervenants issus du grand public, de peuples autochtones, des jeunes, d'organisations non gouvernementales, du milieu universitaire et du domaine des affaires en vue de trouver des solutions qui permettent de protéger l'environnement que partagent les trois pays nord-américains, mais tout en favorisant un développement économique durable au profit des générations actuelles et futures.

La CCE est placée sous la direction et obtient du soutien financier du gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, du gouvernement du Mexique, par l'entremise du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles),

et du gouvernement des États-Unis, par l'entremise de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement). On trouve de plus amples renseignements à l'adresse www.cec.org.

Veillez lire attentivement les présentes directives. En participant au Défi innovation jeunesse de la CCE, vous attestez que vous comprenez ces directives et les critères du Défi, et que vous vous engagez à respecter ses règles et exigences.

Étapes du Défi innovation jeunesse de la CCE

Présentation des solutions : Chaque participant doit créer un compte d'utilisateur sur la plateforme, présenter sa solution en remplissant le formulaire en ligne approprié et le transmettre avant 23 h 59, heure locale, le 31 mars 2022.

Évaluation des solutions : Un comité d'évaluation externe composé de spécialistes évaluera les solutions proposées en fonction de quatre critères pondérés (voir ci-dessous). Les 15 solutions qui répondront le mieux aux exigences du Défi seront approuvées et transmises aux représentants gouvernementaux d'Environnement et Changement climatique Canada, du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique et de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

Annnonce des gagnants : Un jury composé de représentants des gouvernements des trois pays nord-américains choisira jusqu'à deux gagnants par pays en fonction des critères établis qui sont énoncés ci-dessous.

Exposé des solutions : Les participants ou les chefs d'équipe de participants dont les solutions sont gagnantes seront invités à la session annuelle du Conseil de la CCE (dont la date et le lieu seront annoncés ultérieurement) pour exposer leur solution aux plus hauts responsables fédéraux de l'environnement au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Lancement des projets novateurs : Un montant total de 15 000 \$ CA par pays sera attribué aux solutions gagnantes, et chaque pays pourra gagner deux solutions proposées. En outre, les gagnants bénéficieront de conseils techniques de la part de spécialistes associés à la CCE qui les aideront à faire progresser la mise en œuvre de leur solution.

Règles et exigences

Admissibilité

- Les participants au Défi innovation jeunesse de la CCE doivent être âgés de 18 à 30 ans à la date du téléversement de leur solution sur la plateforme Submittable. Cette solution peut être téléversée par une personne ou par une équipe de participants, et ceux-ci doivent présenter une preuve de leur âge.
- Les participants doivent résider au Canada, au Mexique ou aux États-Unis, et présenter une preuve de résidence.
- Les participants doivent démontrer que leur solution novatrice traite du rétablissement après la pandémie de COVID-19 ou le fait progresser.
- En présentant une solution, un participant atteste qu'il en est l'unique auteur ou qu'il a obtenu l'autorisation écrite de tous les membres de l'équipe qui ont contribué à la conception de la solution avant de la téléverser sur la plateforme.
- Les employés de la CCE, les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM), les membres de la famille immédiate des employés de la CCE, des membres du CCPM et des membres du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), les juges du Défi innovation jeunesse et les membres de la famille immédiate des juges (frères, sœurs, enfants et petits-enfants) ne sont pas autorisés à participer au Défi.

Mode de participation

Les participants doivent créer un compte d'utilisateur afin de présenter leur solution sur la plateforme Submittable.

Tous les comptes d'utilisateur DOIVENT comporter les renseignements suivants :

- Le prénom et le nom de famille.
- L'adresse de courriel préférée.
- Le pays.

Tous les participants doivent remplir chacune des sections du formulaire en ligne pour pouvoir présenter leur solution.

Le comité d'évaluation externe choisira les 15 solutions qui répondront le mieux aux exigences du Défi et les soumettra à l'examen du jury.

Échéances

- **Date limite de présentation des solutions** : Toutes les solutions dûment présentées devront être téléversées sur la plateforme Submittable avant 23 h 59, heure locale, le 31 mars 2022. Celles qui seront incomplètes ou téléversées après cette échéance ne seront pas admissibles.
- **Choix des finalistes** : Le comité d'évaluation externe composé de spécialistes choisira 15 solutions admissibles en vue du choix final des gagnants.
- **Choix des gagnants** : Il est prévu que le jury choisisse jusqu'à deux gagnants par pays avant la fin du mois de mai 2022.

Solutions gagnantes et prix

- Jusqu'à deux solutions par pays seront choisies par un jury composé de représentants des gouvernements fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis.
- Les meilleures solutions seront choisies en fonction des critères énoncés ci-dessous.
- Les meilleures solutions seront choisies avant la fin du mois de mai 2022. L'auteur ou le chef d'équipe ayant présenté l'une des solutions gagnantes sera avisé par courriel ou par téléphone.
- Chaque auteur ou chef d'équipe ayant présenté l'une des solutions gagnantes sera invité à exposer cette solution aux plus hauts responsables de l'environnement en Amérique du Nord lors de la session annuelle du Conseil de la CCE (dont la date et le lieu seront annoncés ultérieurement).
- S'il est possible de participer en personne à la session annuelle du Conseil, la CCE assumera les frais de transport, d'hébergement et de transfert à l'aéroport, et versera une allocation journalière pour les repas. La CCE remboursera également les frais de tests de dépistage de la COVID-19, mais tout voyageur devra veiller à respecter les exigences en matière de vaccins et de tests, et obtenir les documents de voyage requis. En revanche, elle ne remboursera pas les frais de mise en quarantaine.
- L'invitation sera envoyée à l'auteur ou au chef d'équipe (une seule personne) de chacune des solutions choisies par le jury. Le chef d'équipe ne pourra transmettre l'invitation qu'à une autre personne au sein d'une équipe de participants. Le participant ou les membres de l'équipe de participants seront les seules personnes autorisées à se rendre à la session annuelle du Conseil de la CCE (dont la date et le lieu seront annoncés).
- L'auteur ou le chef d'équipe (ou son mandataire membre de l'équipe de participants) de chacune des meilleures solutions devra s'engager à participer en personne à la session annuelle du Conseil de la CCE au plus tard une semaine après avoir été avisé du choix de sa solution, et ce, afin de demeurer admissible au remboursement de ses frais de transport, d'hébergement et de transfert à l'aéroport, ainsi qu'à une allocation journalière pour les repas.
- Les meilleures solutions bénéficieront d'une importante reconnaissance et d'une exposition à grande échelle sur plusieurs plateformes, notamment sur le site Web de la CCE et sur des sites de médias sociaux.
- Les gagnants auront droit à une ou plusieurs séances de mentorat individuelles afin de poursuivre la mise en œuvre de leur solution, et de recevoir directement des conseils de la part d'un spécialiste au sujet de divers éléments de leur projet et de la manière de présenter leur solution aux ministres et à d'autres publics.

L'auteur ou le chef d'équipe (au nom de l'équipe) de chacune des solutions gagnantes recevra jusqu'à 15 000 \$ CA en financement de démarrage par pays (si deux solutions par pays sont choisies, chaque gagnant recevra 7 500 \$ CA). Les gagnants pourront utiliser ce financement pour concevoir un prototype ou du matériel de formation, pour se rendre à des réunions de lancement ou pour supporter les coûts de conception et de mise en page de documents de collecte de fonds ou de promotion, ou d'autres dépenses que la CCE aura approuvées à l'avance. Ces fonds ne pourront pas servir à l'achat de matériel, et chaque solution gagnante présentée individuellement ou en équipe devra donner lieu à la désignation d'une personne autorisée à signer un contrat en vue du décaissement des fonds de démarrage. Ces fonds seront versés en une seule fois, un rapport de mi-parcours sera exigé 90 jours civils après le versement des fonds, et un rapport final devra être produit 180 jours civils après ce versement. Les rapports seront transmis à un représentant du Secrétariat de la CCE.

Évaluation

Les solutions proposées doivent :

- dénoter un esprit d'entreprise et avoir des incidences directes sur les collectivités afin de les aider à relever les défis suscités par la pandémie de COVID-19 en Amérique du Nord;
- contribuer directement à offrir aux collectivités locales des avantages équitables sur le plan environnemental ainsi que des moyens de subsistance viables;
- tenir compte des connaissances locales et s'en servir pour donner forme à une mesure ou à une solution novatrice;
- faire état d'efforts menés par des jeunes afin de faire face à une crise sociale, environnementale, sanitaire et économique en fonction d'un engagement visant à autonomiser des structures rurales, urbaines ou communautaires;
- indiquer clairement le nombre de membres de collectivités ou d'organismes communautaires qui profiteront de la solution proposée;
- traiter de l'un ou de plusieurs des éléments suivants, à savoir :
 - la gestion de l'équipement de protection et d'autres ressources mis au rebut;
 - les activités économiques vertes;
 - la promotion de l'éducation environnementale parmi les membres de collectivités;
 - la contribution à la conservation et à la préservation de l'environnement;
 - la promotion ou le soutien du développement durable;
 - la sauvegarde et la préservation du patrimoine bioculturel;
 - la relance de l'économie sociale et solidaire;
- promouvoir une transformation sociale novatrice donnant lieu à une importante participation communautaire;
- avoir une importante incidence sur les collectivités qui combine une innovation technologique ou sociale à une solide analyse de rentabilité;
- être évaluées en fonction des critères suivants : l'incidence (40 %), le caractère novateur (30 %), la faisabilité et la reproductibilité (20 %), et la valeur économique (10 %);
- avoir été élaborées par des jeunes de 18 à 30 ans résidant au Canada, au Mexique ou aux États-Unis.

Les solutions proposées comportant de la vulgarité, de la nudité, de la violence, un langage diffamatoire ou tout autre élément que la CCE juge inapproprié ne seront pas examinées plus avant et seront rejetées.

Les participants conviennent que les décisions du jury sont définitives.

Critères d'évaluation

Les solutions présentées seront évaluées en fonction des critères suivants : l'incidence (40 %), le caractère novateur (30 %), la faisabilité et la reproductibilité (20 %), et la valeur économique (10 %).

- **L'incidence (40 %)**

De quelle manière votre solution contribue-t-elle au rétablissement des collectivités dans le contexte de la pandémie de COVID-19? Contribue-t-elle à offrir aux collectivités locales des

avantages équitables sur le plan environnemental ainsi que des moyens de subsistance viables? Votre solution se fonde-t-elle sur des connaissances locales pour donner forme à une mesure ou à une solution novatrice? Votre solution vise-t-elle des aspects d'une crise sociale, environnementale, sanitaire et économique en fonction d'un engagement visant à autonomiser des structures rurales, urbaines ou communautaires?

Le cas échéant, veuillez indiquer clairement ou estimer le nombre de membres de la collectivité ou d'organismes communautaires qui profiteront de votre solution ou qu'elle visera.

L'innovation (30 %)

En quoi votre solution est-elle novatrice? En quoi diffère-t-elle des solutions actuelles ou les améliore-t-elle?

- **La faisabilité et la reproductibilité (20 %)**

Comment allez-vous mettre votre solution en œuvre compte tenu de la faisabilité technologique, de la mobilisation communautaire et de la disponibilité de ressources? Votre solution est-elle reproductible et évolutive?

- **La valeur économique (10 %)**

Existe-t-il un marché pour votre solution, ou est-elle destinée à un créneau particulier? Offre-t-elle des possibilités de croissance économique et de création d'emplois verts?

Autres facteurs à prendre en considération

- La priorité sera accordée aux solutions proposées par de jeunes entrepreneurs et intrapreneurs (entrepreneurs au sein d'une organisation existante) qui contribueront directement à éliminer des obstacles systémiques et structurels limitant l'accès à un environnement salubre, tout particulièrement dans une optique sociale et économique.

Utilisation des solutions et droits d'auteur

- Les participants conserveront leur solution après l'avoir présentée, mais la subvention que versera la CCE lui accordera le droit illimité de communiquer toute solution à des représentants gouvernementaux, à des évaluateurs et ses à organes consultatifs pertinents.
- La CCE se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de toute activité promotionnelle ou publicitaire qu'elle pourrait organiser, toutes les solutions proposées ainsi que le nom des membres des équipes ayant proposé les meilleures solutions, sans avoir l'obligation de devoir indemniser les participants.
- Les participants acceptent la possibilité que leurs travaux fassent l'objet d'une exposition à grande échelle sur plusieurs plateformes, y compris sur Internet, et sur support vidéo et imprimé.
- Les participants en recevront le crédit dans la mesure du possible.

Langues officielles

- Les langues officielles du Défi innovation jeunesse sont le français, l'anglais et l'espagnol, et les participants peuvent présenter leur solution dans l'une ou l'autre de ces langues.

Responsabilité

- En s'inscrivant au Défi innovation jeunesse, chaque participant reconnaît et accepte que la CCE, ses employés et le jury : i) n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit relativement au Défi et/ou aux prix, y compris à l'égard du déplacement (le cas échéant) pour se rendre à la session annuelle du Conseil de la CCE et du financement de démarrage; ii) n'accordent aucune garantie ni ne font aucune déclaration de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les prix; iii) déclinent toute garantie implicite; iv) ne sont aucunement responsables des blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant de l'acceptation des présentes directives et exigences légales par le participant, de l'utilisation des prix ou de la participation au Défi. La CCE, ses employés et le jury ne sont pas responsables des erreurs typographiques ou d'autres erreurs dans la solution ou l'administration du Défi, y compris, notamment, des erreurs dans la publicité, les règles officielles du Défi, le choix et l'annonce des gagnants ou la distribution des prix. La CCE, ses employés et le jury ne sont pas non plus responsables des problèmes ou des défaillances techniques de réseaux ou de lignes téléphoniques, ou de systèmes informatiques en ligne, des problèmes de logiciels ou de la congestion du trafic sur Internet ou sur des sites Web, et n'assument aucune responsabilité à l'égard des dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou d'une personne en raison de la participation au Défi. Les participants acceptent de libérer et de dégager de toute responsabilité la CCE, ses employés et le jury de toute réclamation ou cause d'action, y compris, notamment, en cas de préjudices corporels, de décès, de dommages matériels ou de perte de biens découlant de la participation au Défi, ou de l'obtention, de l'usage ou du mauvais usage d'un prix.

Négociation

- Les différends découlant de la participation au Défi, ou ayant trait à l'interprétation, à la validité ou au caractère exécutoire des règles relatives au Défi, seront résolus dans le cadre d'une négociation de bonne foi entre le participant et la CCE.

Autres dispositions

- Les solutions présentées par les participants ne doivent pas être interprétées comme reflétant les points de vue de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, et ces pays (les « Parties ») ne cautionneront pas les observations formulées dans les solutions. En outre, les participants s'engagent à ne pas utiliser le nom ou les logos de l'une ou l'autre desdites Parties.
- Les participants doivent suivre toutes les instructions, sinon leur solution risque de ne pas être acceptée.
- La CCE n'est pas responsable du coût d'élaboration des solutions.
- La CCE ne renverra pas de copie des solutions aux participants, et ils devront conserver la version originale en lieu sûr.
- La CCE n'est pas responsable des solutions perdues, en retard, mal acheminées, détournées ou endommagées.
- Les participants doivent informer la CCE en cas de changement de leurs coordonnées, y compris leur lieu de résidence, et ce, en tout temps entre la présentation de leur solution et l'annonce des gagnants du Défi.

- La CCE conserve le droit d'annuler le Défi pour quelque raison que ce soit, sans avoir à donner de préavis aux participants.
- La CCE conserve le droit de modifier les règles du Défi, ou la totalité ou une partie des éléments des prix du Défi pour quelque raison que ce soit, par la publication d'un simple avis faisant part d'une telle modification sur la plateforme de présentation des solutions, à l'adresse <http://cec.submittable.com>.